MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260119-012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2026

N°01/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 1

Date de la convocation et affichage
14/01/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
20/01/2026

Date de transmission en Préfecture :
27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le 14 janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (9) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. COQUIO Patrick, M. AUBERT Philippe, M. THIBAULT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. SIMEON Franck, M. PINSEMBERT Jean, M. DELAROCHEAULION Frédéric

PROCURATIONS (1) : Mme PINARD-GONY Axelle donne procuration à Mme GADENNE Nathalie

ABSENTS (2) : Mme BRYON Jocelyne, Mme BONENFANT Nathalie

M. AUBERT Philippe a été élu **SECRETAIRE**

N°01/2026
Demande de subvention au titre de la DETR – Mur d'enceinte du cimetière
Finances - Subventions (7.5)

Suite à l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière, côté ouest, le lundi 12 janvier dernier, Mme le Maire expose le projet de remplacement de la totalité du mur ouest afin de sécuriser le cimetière.

Il convient désormais de solliciter les subventions pour le financement des travaux de remplacement de la totalité du mur ouest afin de sécuriser le cimetière.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimation dépenses			Estimation recettes			
Objet	**HT**	**TTC**	**Organisme**	**Intitulé**	**Montant**	**%**
Changement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière	22453.89	**26944.67**	Etat	DETR (base 40% du montant HT subventionnable)	8981.55	40%
			CCBR	fonds d'aide aux petites communes		
			Auto financement		13472.34	
TOTAL	€		**TOTAL**		**€ 22453.89**	**100%**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260119-012026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les travaux de remplacement de la totalité du mur ouest afin de sécuriser le cimetière,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **DE SOLLICITTER** une subvention au titre de la DETR pour ce projet dans le cadre du programme 2/F – BATIMENTS PUBLICS - Cimetière,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le 27/01/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY